



REGLEMENT INTERIEUR DES JEUNES DU RCP

Ce règlement a pour objectif d'établir la règle de vie en communauté, afin de garantir une saison sportive réussie. Il régira la vie entre joueur, parents, éducateurs et dirigeants d'équipe pour la saison 2021/2022.

Le signataire de ce document s'engage à en respecter les règles de fonctionnement suivantes :

Nom, prénom :

Catégorie :

Accepte les prises de vues : ☐ OUI ☐ NON

Toute personne a un droit exclusif sur son image et l'utilisation qui en est faite, à défaut d'accord de votre part dans le cadre de la présente autorisation, l'image ne pourra faire l'objet d'une quelconque fixation, utilisation, diffusion ou commercialisation.

S'engage à :

- 1) **Être présent** et à l'heure aux entraînements, afin de ne pas perturber le bon déroulement de ces derniers. (Carton blanc sans justificatif)
- 2) **Être ponctuel** aux heures et lieu de rendez-vous pour les déplacements, en tenue adaptée (tenue de ville ou jogging et k-way du club). (Carton blanc sans justificatif)
- 3) **Respecter** ses entraîneurs, co-équipiers, arbitres et adversaires et véhiculer une image positive du Rugby Club de Puilboreau sur le terrain et en dehors. (Carton jaune selon la gravité et la répétition)
- 4) **Être assidu, appliqué, à l'écoute, rigoureux, et discipliné** tout au long de la saison. (Carton blanc/jaune)

Être présent, à tous les tournois de fin de saison organisés par le RCP dans le cadre de l'activité rugbystique. La non-participation d'un joueur sans motif valable peut engendrer un forfait, ce qui n'est pas concevable dans la mesure où les coéquipiers sont pénalisés. De plus le Club s'investit financièrement dans les engagements de tournois. L'absence inopinée est préjudiciable, la présence est toujours appréciée. En cas d'absence (blessure ou autre) un justificatif sera demandé.

- 5) **Respecter** le matériel mis à ma disposition, les infrastructures de l'association, ainsi que les moyens de transports utilisés lors des déplacements. (Carton blanc/jaune)
- 6) **Prévenir** les éducateurs en cas d'absence ou de retard. (Carton blanc)
- 7) **Se présenter** en tenue adaptée lors des entraînements pour une bonne pratique du rugby (crampons, short, maillot chaussettes k-way, protège dents). (Carton blanc)

8) **Récupérer** à la fin de l'entraînement la convocation pour les matchs et attendre ses parents dans l'enceinte du Club (près du club House ou vestiaires) et en aucun cas sur le parking, afin d'effectuer le transfert de garde. (Carton blanc/jaune)

9) **Ne pas introduire, utiliser, détenir dans l'enceinte du RCP des produits stupéfiants ou dopants ainsi que toutes formes de produits toxiques proscrits tels que l'alcool, le tabac.** Tout licencié possesseur de produit illicite sera sanctionné. La responsabilité des parents étant engagée au même titre que celle du club. (Carton rouge)

10) Les parents accordent leur confiance aux éducateurs et dirigeants et **s'engagent** à ne pas interférer dans le travail de ces derniers pendant les entraînements et les matchs. Les éducateurs sportifs répondront aux questions des parents et feront respecter le règlement. Ils mettront tout en œuvre pour apporter le soutien nécessaire à une bonne formation rugbystique et à l'épanouissement de l'enfant.

11) **Ne pas fumer, boire de l'alcool ou circuler dans le bus et attacher sa ceinture de sécurité.** Toutes détériorations seront financièrement à la charge de l'auteur, s'il n'est pas connu la facture sera à la charge du groupe. Le conducteur devant se concentrer sur sa conduite, les éducateurs et entraîneurs devront faire respecter les consignes.

Sanctions : Des sanctions sont rédigées en fonction des manquements au présent règlement, commençant par un carton blanc (avertissement/blâme), carton jaune (suspension du prochain match/tournoi), carton rouge (suspension entraînement et matchs sur une semaine minimum) et carton noir (exclusion définitive du joueur). Il va de soi que les sanctions sont évolutives et restent à l'appréciation du comité directeur, qui justifiera le choix de la sanction en fonction de la gravité et de la répétition de l'acte.

Nota : Les éducateurs en charge des collectifs se réservent le droit de fouiller les sacs en cas de suspicion de détention de produits interdits.

Les éducateurs prennent en charge les jeunes joueurs dès le début de l'entraînement dans l'enceinte du club, et ceci jusqu'au retour des parents. Sauf décharge préalablement signée par les parents ou ayants droits. D'une manière générale à partir de la catégorie U12 les enfants sont considérés comme autonomes, de fait, ils ne seront retenus dans l'enceinte du club que sur avis ou souhait des parents.

Le Responsable de l'École de Rugby

Signature du Joueur et de ses
représentants légaux